

Agir sur les territoires

Biomasse : collectivités et agriculteurs font feu du même bois

Le 4 mars, l'association « Bois agri-local aindinois » a vu le jour. Objectif : constituer une filière de valorisation du bois issu des exploitations agricoles. Chambre d'agriculture de l'Ain et FD Cuma s'associent pour porter cette démarche et la faire connaître. L'initiative, fédératrice, vise à répondre au besoin des exploitations agricoles et pourrait permettre à terme de dégager un revenu complémentaire pour les exploitations tout en assurant une ressource énergétique de proximité et durable aux collectivités. Ces dernières, à travers l'entretien et la valorisation des espaces boisés, y trouveront des réponses à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Élus et agriculteurs sont conviés à une journée dédiée au sujet le 27 juin. Explications

Dossier : Etienne Grosjean



Sylvie Monier, Directrice de la Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes^(*)

« Créer du consensus en mettant de l'économie sur la préservation du bien commun »

En quoi le développement d'une filière bois énergie plaquette peut constituer un enjeu majeur pour les territoires ?

C'est un enjeu très important parce que la constitution d'une filière et une gestion plus durable du bois dans les exploitations agricoles permettra d'allier deux intérêts. Un intérêt économique pour les agriculteurs, qui pourront tirer des revenus d'une ressource dont ils disposent, mais qu'ils ont perdu l'habitude d'exploiter durablement et l'intérêt des collectivités, qui cherchent à développer leur autonomie énergétique, notamment via l'approvisionnement de chaufferies collectives et des chauffages individuels. Si la ressource est bien gérée, cela a des impacts posi-

tifs sur la biodiversité et les paysages, grâce au maintien du bocage ainsi que sur la qualité des eaux, parce que les espaces boisés servent de filtres naturels.

Comment construire des partenariats gagnant-gagnant entre agriculteurs et collectivités ?

En travaillant à la constitution de filières de proximité complètes. Si chacun voit son intérêt, c'est tout de suite plus simple de dialoguer. En l'absence de cette filière, les élus disposent d'assez peu d'outils efficaces pour influencer sur l'utilisation de cette ressource. Ils ont trois solutions : intégrer les haies dans les PLU, au risque de se mettre à dos les agriculteurs qui y verront une

contrainte supplémentaire ; négocier de grès à grès avec les agriculteurs, avec la part d'impondérables que cela suppose et enfin, financer des actions de sensibilisation. C'est bien dans la théorie, mais dans les faits, la sensibilisation ne suffit pas si elle n'est pas assortie d'un aspect économique.

Comment le département de l'Ain se situe-t-il en termes de ressources mobilisables ?

Le potentiel est considérable. En Bresse, dans la Dombes, le bocage avance, contrairement aux idées reçues. Ce sont des secteurs très productifs en matière de biomasse avec de larges espaces ou l'entretien des haies peut être mécanisé. On estime que c'est

le 2^e plus gros potentiel de la région AURA après l'Allier.

Que diriez-vous aux élus comme aux agriculteurs pour les inciter à participer à la réunion du 27 juin organisée par la chambre d'agriculture et la FD Cuma ?

Qu'agriculteurs comme élus, ont intérêt à réapprendre la culture du bois et à redonner toute sa place à la biomasse. Beaucoup de haies sont aujourd'hui mûres pour générer du profit. Il est important de savoir les gérer dans une logique durable, en les entretenant pour assurer leur renouvellement et tous les intérêts qu'elles présentent. Cette biomasse est un vivier d'énergie de proximité renouvelable. On prévoit



une très faible variabilité de prix, jusqu'à l'horizon 2100. Cela devrait faire consensus.

^(*) Sylvie Monier a animé sa première session de formation le 7 juin, à Condeissiat, à la demande de la chambre d'agriculture. Elle a déjà contribué à mettre en place des filières bois énergie de proximité efficaces en Auvergne. Elle interviendra lors de la journée du 27 juin.

Aimé Nicolier, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en charge de l'Agriculture et de la Ruralité^(*)

« Créer une filière qui irait de la branche à la chaudière »

Pourquoi avez-vous souhaité intégrer l'étude du gisement des haies bocagères à votre étude ?

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet de territoire. L'idée est de travailler de façon transversale pour mobiliser les ressources locales d'énergies renouvelables, qui comprennent, par ordre de potentiel : le bois, la méthanisation, le solaire et l'éolien. Nous voulons connaître le potentiel du territoire et les circuits existants pour ensuite, mettre en place une véritable filière, qui irait de la branche à la chaudière.

Quels seraient les enjeux de cette création de filière ?

Économique, bien sûr, puisque l'exploitation du bois, pour une part en bois d'œuvre, pour le reste en bois énergie, constitue une source de revenu ou d'économie pour nos agriculteurs. Plus largement, cela permettrait d'assurer la préservation durable de nos forêts et de nos haies. Cela recouvre des enjeux sociaux et environnementaux. La présence de bois a des impacts positifs sur la biodiversité. Les forêts constituent

des lieux où les gens aiment se promener, et le maintien du bocage constitue le gage de paysages attractifs.

Quelles sont les conditions d'un partenariat réussi entre agriculteurs et collectivités ?

D'être capables d'impliquer beaucoup d'acteurs de la ruralité et de les mettre en route ensemble. Nous travaillons sur ce point avec de nombreux partenaires : chambre d'agriculture, FD Cuma, Département, syndicats de rivière... Cette question doit être l'affaire de tous.

Quel regard portez-vous sur l'action conduite par la chambre d'agriculture et la FD Cuma pour structurer la filière ?

Sur la valorisation du bois de haies, la chambre de l'Ain, avec celle de Saône-et-Loire, ont mené un gros travail expérimental. Leurs conclusions servent de socle à notre réflexion et nous permettent aujourd'hui d'engager des actions concrètes. Garder nos haies, préserver nos paysages et



rémunérer nos agriculteurs : on peut difficilement trouver une initiative qui fasse autant sens pour un territoire comme l'agglomération. Je pense en particulier aux agriculteurs de haute Bresse, récemment sortis des ZDS, qui pourraient trouver dans cette valorisation une compensation de revenu plus que bienvenue.

^(*) Le bassin de Bourg a été labellisé Territoire à Énergie Positive en 2015. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération CA3B a confié à Alec 01, une étude afin d'élaborer un plan d'approvisionnement local des installations de chauffage bois du territoire.

Guillaume Diquelou^(*), Éleveur de moutons et de vaches allaitantes à Armix

« L'opportunité de dégager une marge »

Vous avez suivi, en début d'année, une formation de la chambre d'agriculture sur la gestion et la valorisation du bois dans les exploitations agricoles. Qu'avez-vous retenu de ces deux jours ?

Qu'il existe des solutions plus intéressantes que de faire passer le lamier par une entreprise et de débiter ce qu'on peut dans le meilleur des cas ! Finalement, on s'aperçoit que ça prend beaucoup de temps et qu'on est bon pour recommencer quelques années après. Le premier intérêt, directement applicable, c'est d'être capable d'évaluer le potentiel de production de nos haies. J'ai aussi été très intéressé par la possibilité d'exploiter nos bois de haies pour en faire des litières. C'est un débouché intéressant.

Est-ce que cela va faire évoluer vos pratiques ?

A terme, oui. La valorisation en litière notamment. Il faut que je fasse venir la Cuma Ain Compost pour me renseigner sur le broyage.



Dans quelle mesure les agriculteurs peuvent-ils contribuer à l'approvisionnement local en bois plaquette pour les collectivités ?

C'est une opportunité intéressante qui peut nous permettre de dégager une marge positive. Dans notre cas, sachant que nous sommes en montagne cela suppose que nous disposions d'une déchiqueteuse adaptée à nos terrains.

^(*) Guillaume Diquelou fait partie des 7 participants à la formation de deux jours organisée par la chambre d'agriculture en février dernier. Objectif : apprendre à mesurer son gisement de biomasse et à la valoriser, en bois énergie ou en litière.

Rendez-vous le 27 juin

Haie'vènement, le 27 juin à Saint-André-sur-Vieux-Jonc

De 9h45 à 12h : pour les collectivités.
De 13h45 à 19h : pour les agriculteurs.



Village d'exposants, matériels, démonstrations. Bois énergie et litière. Organisée par l'association Bois agri-local aindinois, la chambre d'agriculture et la FD Cuma, avec le soutien du Département et de l'Ademe.

Vos contacts sur le territoire ✓

• Bresse - Revermont -
Val de Saône Nord :
Laurent Jullian-Binard
☎ 04 74 45 56 54

Gilles Cauvin
☎ 04 74 45 67 27

• Dombes - Plaine de l'Ain -
Val de Saône Sud :

• Bugey - Haut-Bugey -
Pays de Gex :
Delphine Gudin
☎ 04 74 45 19 19